

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 19 NOVEMBRE 2007**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 novembre 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 89 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Mme HOUDART, Echevine

Présidence de ~~M. Elio DIRUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme HOUDART~~, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~M. BAILLY~~, M. COLLETTE, ~~M. DEPLUS~~, Mme OUALI,

M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ,

M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., M. LAFOSSE,

~~Mme MOUCHERON~~, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,

Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,

M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT,

Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Madame HOUDART, Echevine : Si vous le voulez bien, nous allons commencer nos travaux.

Notre Bourgmestre, Monsieur DI RUPO va arriver en retard, donc en son absence, si vous ne voyez pas d'inconvénient, je vais présider cette séance. Je dois excuser l'absence de Mme Savine MOUCHERON. Le procès-verbal du précédent Conseil communal se trouve ici sur cette table, s'il n'y a pas de remarques, il sera considéré comme approuvé. Je vais vous citer les points qui sont remis, il y en a quelques-uns, il y a le point 7, le point 15, le point 16, le point 19, le point 83, le point 87 objet a 8), le point 87 objets b 3), b 9) et b 20) et le point 14 aussi. Alors, il y aura un point qui sera inscrit en urgence en accord avec les chefs de groupe, j'en parlerai tout à l'heure à la fin des points du Bourgmestre si celui-ci n'est pas arrivé d'ici là. Donc, il y aura un point qui sera inscrit en urgence. Je demanderai le vote tout à l'heure si vous êtes d'accord bien entendu sur l'urgence mais quand nous arriverons à ce point-là. Merci.

1<sup>er</sup> objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue du Joncquois – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.  
GEP 6002/205

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> annexe

- b) Havré, rue Victor Baudour. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.  
GEP 6002/HAV/2

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>ème</sup> annexe

- c) Jemappes – Avenue du Coq – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/62  
ADOPTÉ à l'unanimité – 3<sup>ème</sup> annexe
- d) Flénu – rue du Moulin – Réglementation du stationnement. GEP 6002/FL/96  
ADOPTÉ à l'unanimité – 4<sup>ème</sup> annexe
- e) Jemappes – rue des Prélles – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/113  
ADOPTÉ à l'unanimité – 5<sup>ème</sup> annexe
- f) Jemappes – rue des Représentants. Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/124  
ADOPTÉ à l'unanimité – 6<sup>ème</sup> annexe
- g) Flénu. Avenue du Champ de Bataille. Aménagement d'une zone d'évitement. GEP 6002/FL/22  
ADOPTÉ à l'unanimité – 7<sup>ème</sup> annexe
- h) Maisières. Avenue de Berlin et N6 – Réglementation de la circulation. GEP 6002/MAIS/OD  
ADOPTÉ à l'unanimité – 8<sup>ème</sup> annexe
- i) Flénu. Rue à Charrettes. Extension de la zone 30 – Abords école et création d'un passage pour piétons. GEP 6002/J/24  
ADOPTÉ à l'unanimité – 9<sup>ème</sup> annexe
- j) Mons, rue de Bertaimont et Grand Rue (comprise entre les rues des Blancs Mouchons et Lamir). Abrogation du sens interdit excepté « bus ». GEP 6002/28  
ADOPTÉ à l'unanimité – 10<sup>ème</sup> annexe
- k) Ghlin, rue Bonaert. Création d'un passage pour piétons. GEP 6002/GH/8  
ADOPTÉ à l'unanimité – 11<sup>ème</sup> annexe
- l) Hyon, rue Maurice Flament. Aménagements de zones d'évitement. GEP 6002/HY/20  
ADOPTÉ à l'unanimité – 12<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Madame COLINIA, 40 présents ;

2<sup>e</sup> objet : Servitude de passage – Autorisation d'introduire une procédure en conciliation en vue de rétablir l'accès au cimetière de Spiennes. Contentieux Voirie

Madame MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la procédure en conciliation en vue de rétablir l'accès au cimetière de Spiennes. J'ai déjà dit mon sentiment lors de la Commission de jeudi, mais au risque de me répéter je reviens sur la question. La servitude de passage se trouve sur le terrain d'un couple qui l'a déplacée un peu plus loin mais toujours sur son terrain, qu'est-ce qui empêche les propriétaires de poser cet acte, doit-on toujours accepter une servitude de passage là où elle a été placée au point de départ.

Madame HOUDART, Echevine : Tout cela s'est fait sans autorisation préalable et il n'y a eu aucun contact avec la Ville de Mons et donc il y a eu beaucoup d'échanges qui se font depuis 2004 et en plus, il faut savoir que le chemin qui accédait au cimetière était un chemin qui était asphalté, qui était tout à fait praticable. Or, le nouveau chemin qu'ils ont créé est un chemin en pierraille qui dégrade aussi les automobilistes qui se rendent au cimetière et donc, ce que nous demandons, ce n'est pas le problème de la servitude mais que le chemin soit remis aussi en état, bien entendu comme il était au préalable.

Madame MERCIER, Conseillère : Et s'ils le remettent en état alors ils peuvent le faire ?

Madame HOUDART, Echevine : Mais c'est exactement pour cela qu'il va y avoir cette conciliation pour voir comment les deux parties peuvent s'entendre donc à savoir la Ville et les deux époux en question et on espère trouver une solution à l'amiable.

Madame MERCIER, Conseillère : Merci bien.

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>ème</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER – Cadre du personnel ouvrier. Modifications.  
1<sup>e</sup> 4364/5

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>ème</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Formations RGB – Modification de la charte et règlement de formation – Complément d'information à l'article 2. 1<sup>e</sup> form-2007

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>ème</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'État – Modification plan quinquennal – demande 2008. SI

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Madame KAPOMPOLE, 41 présents ;

6e objet : Projet Phasing-out – Parcours interprétation exposition – requalification du Musée des Beaux-Arts – lot 1 : travaux d'aménagement – Correction des montants des avenants 8, 9 et 10, approbation des travaux supplémentaires reconnus nécessaires et du décompte final.  
3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2004.SUB.772.130/TO

Monsieur VISEUR, Conseiller : Il s'agit donc d'approuver le décompte final des beaux travaux qui ont été faits au BAM. Mon collègue François COLLETTE est déjà intervenu longuement sur ce point là mais il est évident que c'est une expérience très malheureuse qui a été faite là et qu'il faut en tenir compte. On est parti de travaux principaux à 5 millions d'euros et on est arrivé, après 11 avenants, à plus de 9 millions d'euros. Ce sont des suppléments qui sont inacceptables d'autant plus inacceptables que on lit après qu'il a fallu refaire, qu'il y avait plein de problèmes de malfaçon, planimétrie de la dalle de la boutique, les mains courantes non rectilignes, non alignement des gardes corps, peinture des poteaux métalliques mal réalisée, etc. C'est vraiment un travail qui a été cochonné et cela dit, de plusieurs architectes d'ailleurs et aujourd'hui, bien sûr il est là on ne va pas l'abattre pour le recommencer mais je crois qu'il faut quand même retenir les leçons d'une pareille aventure, c'est vraiment quelque chose qui a mal tourné et en tout cas, en ce qui nous concerne nous n'allons pas voter le décompte final parce que c'est vraiment excessif.

Madame HOUDART, Echevine ; C'est vrai que le décompte final des travaux du BAM est de 9.017.578 euros soit supérieur de 39,70% au montant initial du marché. On ne va pas le cacher, bien entendu. Il faut toutefois tenir compte dans ce pourcentage de l'impact de l'application des augmentations contractuelles (formule de révision applicable à tout marché de travaux et reprise au cahier spécial des charges régissant l'entreprise) qui représentent quand même 10,20% de ce supplément. Selon l'analyse de l'auteur de projet, les autres suppléments sont donc de 29,5% par rapport au montant initial du marché et elles se répartissent comme suit : 1,1% de mission et de lacunes d'étude ; 10,9% pour nos demandes complémentaires et pour l'enrichissement du projet donc suite à de nombreuses demandes notamment du service Incendie et 10,5% d'aléas et de découvertes imprévisibles en cours de chantier. Je dois également dire qu'une modification de l'enveloppe des subsides a déjà été obtenue du Gouvernement Wallon sur base des dépenses acquittées et d'une prévision du solde à payer. Une enveloppe complémentaire de régularisation pourra encore être introduite début 2008 et ce, afin de couvrir la totalité des dépenses faisant en sorte que le taux d'intervention de la Ville reste maintenu. Je pense qu'il fallait le signaler.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Bon, c'est sans doute une bonne nouvelle que la Ville n'y participe pas trop mais ce n'est pas pour cela qu'on peut se réjouir parce que c'est quand même toujours de l'argent public, les augmentations contractuelles ne représentent que 730.000 sur les 4 millions d'augmentation donc ce n'est quand même pas énorme et je crains fort que nous ayons encore des dépenses à faire ultérieurement parce qu'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on a remédié à toutes les malfaçons. Notamment quelque chose qui nous tient à cœur et qui sont les

économies d'énergie, c'est un bâtiment qui, du point de vue des économies d'énergie a été très mal conçu et nous allons payer la facture de chauffage probablement encore pendant des années assez chère de ce point de vue là. Bon, enfin, c'est fait, c'est fait mais évidemment pour nous c'est non sur ce point là.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAMPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, M. DEL BORELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, M. LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

6 ABSTENTIONS : M. MERCIER, Mme MERCIER, MM. DUQUESNE, HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU.

ADOPTE – 17<sup>ème</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Parc du Château Comtal – Sécurisation – Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> E/2007/773/221/MG

REMIS

8<sup>e</sup> objet : Modification du Règlement Général de Police.  
Bureau Amendes Administratives CB/001/05

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : CPAS. Modification budgétaire en° 2 – services ordinaire et extraordinaire à intervenir au budget général du CPAS – Exercice 2007. Approbation. Gestion f. CPAS

Monsieur VISEUR, Conseiller : Il s'agit donc du règlement général de police et de la création d'un corps de gardiens de la paix. C'est un point pour lequel j'aurais bien aimé qu'il y ait une petite présentation parce que ce n'est quand même pas un point anodin, j'ai l'une ou l'autre réflexion à faire à ce sujet mais ce serait mieux s'il y avait une petite note de présentation du point.

Madame MERCIER, Conseillère : Je rejoins le Conseiller VISEUR. Voilà ce que j'avais noté à propos des nouveaux gardiens de la paix, ce que l'on appelle « constatateurs », j'avais justement quelques précisions à demander. La formation de base prévue pour ces APS et gardiens de parc sera-t-elle suffisante ? Que constateront-ils exactement ? Des incivilités, mais encore. S'ils ne peuvent verbaliser, seront-ils pris au sérieux et donc, comme le Conseiller VISEUR, je disais en troisième lieu, peut-on avoir une explication complète de leur rôle ?

Madame HOUDART, Echevine : Une nouvelle Loi est entrée en vigueur le 9 juillet 2007 et nous avons un délai de 6 mois, les communes ont un délai de 6 mois à dater de l'entrée en vigueur de cette Loi qui va expirer le 9 janvier 2008 pour aboutir à une décision, c'est pour cela qu'on vous présente ce dossier aujourd'hui au niveau du Conseil communal, visant la création d'un service de gardiens de la paix. Ce corps de gardiens de la paix donc, qui est passé en date du 13.11 au Collège communal, a pour rôle la sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité ; l'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement, de voiries. L'information aussi des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif, la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées. Le rôle également du corps des gardiens de la paix est de constater les infractions aux règlements et ordonnances communaux dans le cadre de l'article 119 de la nouvelle Loi communale qui peuvent uniquement faire l'objet de sanctions administratives ou la constatation d'infractions aux règlements communaux en matière de redevances. Egalement aussi l'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'événements organisés par les autorités. La Loi est donc entrée en vigueur, comme je viens de le rappeler, le 9 juillet 2007. Les communes ont donc 6 mois pour prendre une décision. Le but est donc de créer un cadre clair et uniforme pour toutes ces fonctions et pas de créer une catégorie supplémentaire mais de regrouper les fonctions existantes sous l'appellation de gardiens de la paix. C'est-à-dire en ce qui concerne Mons, 54 APS et 4 gardiens de parc mais qui auront une dénomination commune et dans le futur un uniforme commun pour qu'on puisse les identifier explicitement. Ils constatent des infractions à la Charte du respect de l'autre, ils ont un rôle donc principalement de prévention. Bien entendu, il y aura une collaboration avec la Police pour les faits qui constituent un délit plus grave voire et je vais peut-être aller un peu loin, un crime. Bien entendu, il y a encore des discussions qui doivent se faire en la matière et notamment pour les formations qui ne sont pas encore définies. Il y a un arrêté royal qui devrait définir tout cela, dans le projet on peut cependant remarquer qu'il y a une « largesse » au niveau des sessions qui seraient passées avec la possibilité pour les personnes qui sont déjà en place de passer une première session et s'ils rataient, de passer éventuellement une deuxième session, voire resuivre des formations. Bien entendu, le but c'est de pouvoir garder les personnes qui sont en place afin qu'elles puissent se former au maximum et rentrer dans ce cadre précis. Voilà en quelques mots, M. VISEUR je vous cède la parole.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Evidemment, on n'a rien contre l'idée d'avoir des gardiens de la paix, c'est même assez séduisant comme appellation. En réalité ce sont les anciens APS, vous l'avez dit, qui deviennent des gardiens de la paix mais on est quand même dans une situation un

petit peu surréaliste, vous allez me dire, en Belgique on n'en est pas à une près, parce que la Loi a été votée mais pas les arrêtés d'application. Donc, nous, nous devons décider que nous allons faire un corps de gardiens de la paix dont on ne sait pas encore exactement comment cela va fonctionner puisque les arrêtés d'application ne sont pas là. Ce n'est pas de la faute de la Ville mais enfin, ce n'est quand même pas normal de prendre une décision sur base d'une législation incomplète. Cela c'est une remarque de forme, ce n'est pas la plus importante, la crainte que j'ai éventuellement c'est que petit à petit ces gardiens de la paix deviennent une espèce de deuxième police puisque non seulement maintenant ils vont faire de la prévention comme faisaient les APS mais ils seront aussi agents constatateurs, ce qu'ils n'étaient pas jusqu'ici. Et donc, il faudra bien qu'il y ait une collaboration, une coordination suffisamment poussée parce que entre les policiers qui dépendront donc du Collège de Police, du Commissaire de Police et du Conseil de Police il y aura à côté une deuxième police subsidiaire si je puis dire ainsi puisqu'elle aura beaucoup moins de pouvoir mais qui elle dépendra de la Ville, du Bourgmestre, du Collège et du Conseil communal. Et donc, là, il y a potentiellement me semble-t-il, des difficultés qui pourraient survenir par exemple si les policiers qui restent agents constatateurs voient un sac poubelle qui n'est pas mis au bon endroit et que les gardiens de la paix le suivent et puis finalement constatent une deuxième fois. Voilà un exemple assez flagrant mais je crois qu'il peut y avoir d'autres difficultés peut-être dans la mesure où il y aura deux corps de police dépendant de deux autorités. Je voulais faire cette remarque là, on va quand même voter le point mais il faudra faire attention à la façon dont cela va fonctionner entre ces deux polices dépendant de deux pouvoirs différents.

Madame HOUDART, Echevine : Oui, sachant que de toute façon les sanctions administratives arrivent quand même à la même personne, qu'elles viennent de la Police ou qu'elles viennent des ex APS qui vont devenir gardiens de la paix. Maintenant, il y a quand même une différence, c'est plus un rôle de prévention et ils exercent leurs tâches de façon non armée, ils n'ont pas de menottes, je veux dire il y a quand même une différence entre les deux et il y a une convention qui doit être signée entre la Ville, bien entendu et la Police. Mais de toute façon, nous reviendrons régulièrement quand le dossier avancera, ici, ce que l'on demande c'est un accord de principe et quand il y aura des arrêtés d'application, on reviendra régulièrement au niveau du Conseil communal.

Madame MERCIER, Conseillère : Moi ce que je voulais dire c'est que à propos de la traversée des enfants dont ces nouvelles personnes s'occuperont, on a eu une rencontre il y a une dizaine de jours avec le Bourgmestre, les directeurs d'écoles, les pouvoirs organisateurs et on est arrivé à l'idée que des personnes de bonne volonté appartenant aux écoles, à toutes les écoles du Grand Mons, pourraient faire traverser les enfants après avoir suivi une petite formation. Alors, quand je lis le dossier justement des constatateurs, mais je me dis est-ce que cela ne va pas faire

double emploi au moins pour ce point là avec ce qui avait été pensé par le Bourgmestre et les gens qui étaient là.

Madame HOUDART, Echevine : Il n'y a pas de contre indication puisque les APS vont aussi près des hôpitaux, près des autres centres et donc il n'y a pas de contre indication à ce qu'il y ait des personnes, des grands parents par exemple qui puissent avoir ce rôle. Il y a parfois des policiers qui vont également à la sortie de certaines implantations scolaires et des APS donc tout peut fonctionner ensemble sans aucun problème.

Madame MERCIER, Conseillère : Il vaut mieux qu'il y ait trop de personnes que pas de personnes du tout pour la traversée, au fond c'est cela.

Monsieur BARVAIS ne participe pas au vote de ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, DUQUENNE, HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

ADOPTE – 19<sup>ème</sup> annexe

Par urgence : Proposition de motion relative à l'affirmation de la solidarité de la Ville de Mons et les communes de la périphérie bruxelloise dites « à facilités », à la nécessaire nomination des Bourgmestre de l'ensemble de ces communes ainsi qu'à l'organisation d'une consultation populaire demandant le rattachement à la région bruxelloise.

Madame HOUDART, Echevine : Alors, si vous le voulez bien, je vais revenir au point dont je vous parlais en début de séance. Donc, c'est un point en urgence. D'abord je vous demande si vous êtes d'accord que nous inscrivions un point en urgence. C'est une proposition de motion relative à l'affirmation de la solidarité entre la Ville de Mons et les communes de la périphérie bruxelloise dites « à facilités » à la nécessaire nomination des bourgmestres de l'ensemble de ces communes ainsi qu'à l'organisation d'une consultation populaire demandant le rattachement à la région bruxelloise. Est-ce que vous êtes d'accord sur l'urgence par rapport à cette motion.

Urgence adoptée à l'unanimité



Madame HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. Je vais vous lire cette motion.

« Le Conseil communal de la Ville de Mons,

« Considérant le refus du Ministre flamand des Affaires Intérieures de nommer les Bourgmestres de Linkebeek, Wezembeek-Oppem et Krainem et faisant suite à la prise de position des quatre Présidents de parti francophones face à cette situation ; « Considérant que les habitants des communes à facilités et des autres communes de la périphérie bruxelloise sont victimes dans de nombreux domaines d'une attitude discriminatoire de la Région flamande qui a pour résultat de vider les facilités de leur contenu ; Considérant que le refus de nommer trois bourgmestres proposés par des majorités démocratiquement élues par la population est une entrave au bon fonctionnement et à la saine gestion de ces communes ;

« Considérant que, par ailleurs, la Région flamande refuse toujours de ratifier la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales qui a été signée le 31 juillet 2001 par la Belgique ;

« Considérant que, dans le cadre de la négociation en cours, toute remise en cause de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde sur le plan électoral et judiciaire ne peut s'envisager sans une consultation préalable de la population, commune par commune, sur l'alternative suivante : « maintenir les six communes à facilités en Région flamande ou rejoindre la Région bilingue de Bruxelles-Capitale » ;

« Considérant que le résultat de cette consultation sera contraignant pour toutes les parties ;

« Considérant que cette consultation est l'expression d'un droit démocratique auquel la Ville de Mons rappelle son attachement ;

« Considérant l'importance de réaffirmer la solidarité entre les Francophones de Wallonie, de Bruxelles, de la périphérie et des Fourons, ainsi que l'attachement de la Ville de Mons à cette solidarité ;

« Exige le respect des principes démocratiques, ce qui doit notamment se traduire par la nomination rapide des Bourgmestres légitimement élus ;

« Rappelle son attachement aux droits démocratiques, électoraux, judiciaires et culturels de tous les habitants des communes de la périphérie bruxelloise et des Fourons. »

On va vous distribuer cette proposition de motion.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : Les communes à facilités, c'est la Région flamande et la Région flamande n'a pas adopté le même système qu'en Région wallonne. Donc, en Région wallonne est bourgmestre d'office celui de la liste de la coalition qui a fait le plus de voix, à part la fameuse exception de Charleroi. Mais en Région flamande, c'est notre ancien système, ils sont proposés par une majorité donc c'est inexact de dire que les bourgmestres ont été démocratiquement élus. Ils sont proposés par une majorité démocratiquement élue mais ils ne sont pas élus comme ici.

Madame HOUDART, Echevine : « légitimement élus ». Si vous voulez on peut le supprimer. On s'arrête à « Bourgmestres » ; « exige le respect des principes démocratiques, ce qui doit notamment se traduire par la nomination rapide des Bourgmestres, de ces Bourgmestres ».

Monsieur VISEUR, Conseiller : Donc c'est l'avant dernier alinéa qu'on change, c'est cela ?

Madame HOUDART, Echevine : Exactement, on supprime « légitimement élus » et on met un point après « Bourgmestres ».

Monsieur VISEUR, Conseiller : Je voulais faire une remarque parce qu'on découvre le texte, c'est un petit peu difficile, on est d'accord pour l'urgence mais il faut essayer de faciliter les conditions de travail dans l'urgence. Ce qui nous semble à première vue ici, c'est que une consultation populaire, c'est constitutionnel. Mais à partir du moment où on dit que le résultat de la consultation est contraignant, cela devient un référendum. Et le référendum il n'est pas prévu par la Constitution. Et donc, cela me semble un peu délicat, je suis d'accord pour la consultation populaire mais dire que le résultat sera contraignant pour toutes les parties, pour les raisons que je viens de vous dire, je souhaiterais plutôt qu'on le supprime parce que, légalement ce ne sera pas contraignant, cela ne peut l'être que politiquement, que les gens se disent on ne peut pas aller contre la volonté populaire, mais pas légalement. Donc, ma proposition, si on est d'accord, c'est de supprimer « que le résultat de cette consultation sera contraignant pour toutes les parties » sinon cela devient un référendum. Pour le reste, cela me semble un peu rapide, mais pour le reste ça va.

Madame HOUDART, Echevine : Ok. Merci en tout cas.

Monsieur LECOCQ, Conseiller : C'est donc un appui total et inconditionnel que le groupe MR du Conseil communal de Mons apporte au vote de la résolution de soutien aux bourgmestres francophones de la périphérie bruxelloise. Il est évident en effet que le premier principe fondamental de la démocratie et de la démocratie communale en particulier est le respect du choix des mandataires élus démocratiquement. Ceux-ci se sont exprimés, il est normal que l'autorité de tutelle respecte ce choix. Nous saluons donc le fait que des mandataires wallons soutiennent leurs collègues des communes bruxelloises de la périphérie, je vous remercie.

Madame HOUDART, Echevine : Je vous remercie beaucoup. Toutes nos excuses pour l'urgence.

10° objet : FABRIQUES D'EGLISE – Modification budgétaire n° 1 – exercice 2007

a) Notre Dame de Messines à Mons. Avis. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>ème</sup> annexe

b) Ste Waudru à Mons. Avis. G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>ème</sup> annexe

c) St Martin à Ghlin. Avis. G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>ème</sup> annexe

d) St Martin à Harveng. Avis. G.F. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>ème</sup> annexe

e) St Martin à Havré. Avis. G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>ème</sup> annexe

f) St Brice à Nouvelles. Avis. G.F. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>ème</sup> annexe

11° objet : FABRIQUE D'EGLISE – Modification budgétaire n° 2 – exercice 2007 - Notre Dame de Messines. Avis. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>ème</sup> annexe

12° objet : SYNODE DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE à Jemappes. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2007. Avis. G.F. 79027

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>ème</sup> annexe

13° objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2007. Gestion f. Budgets ord. et Ext. MB2/2007

Monsieur MILLER, Echevin : Chers collègues, la deuxième modification budgétaire qui est soumise à votre examen pour cet exercice budgétaire 2007 est présentée en équilibre avec un montant total de 162.580.520 euros en dépenses et en recettes, soit un équilibre à l'exercice propre et un résultat cumulé boni de 18.851.447 euros. Des différents éléments qui sont repris dans cette modification budgétaire le plus important concerne le prélèvement sur un fonds de réserve ordinaire d'un montant de 6.591.237 euros. C'est sur ce point que nous aurons, je suppose, à débattre. Je vous remercie.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Quelques réflexions sur cette modification budgétaire pour laquelle il y a surtout des problèmes techniques, des ajustements comptables, voilà ce que je voulais dire. Alors, première réflexion, c'est à propos de la suppression de l'obligation de faire examiner les modifications budgétaires par le reviseur. Vous nous avez dit, M. l'Echevin en

Commission que la Région Wallonne avait décidé de ne plus soumettre à un reviseur les modifications budgétaires. C'est vrai que l'on avait l'habitude de les recevoir peut-être en dernière minute mais maintenant il va falloir s'en passer carrément et je trouve que c'est un petit peu dommage parce que l'avis d'un expert, d'un œil extérieur à la Ville, d'un professionnel de la comptabilité pouvait quand même nous éclairer nous, les Conseillers. Mais il me semble que la suppression de cette obligation c'est un petit peu de transparence en moins et je ne comprends pas bien la motivation même si ce n'est pas vous qui l'avez décidé, je serais heureux d'avoir la motivation du pouvoir wallon qui l'a décidé et de savoir comment cela a été porté à la connaissance de la Ville, est-ce que c'est dans la circulaire budgétaire, est-ce que c'est par courrier, j'aurais aimé avoir une copie de cette décision pour mieux comprendre peut-être les motivations qui ne me paraissent pas très claires. Autre modification apportée par la Région Wallonne. Vous nous avez expliqué que les 6.500.000 euros dont vous venez de parler de prélèvements sur les réserves ordinaires étaient devenus quasiment une obligation sinon on n'allait plus pouvoir y toucher sauf en cas de faillite pratiquement. Je ne comprends pas non plus pourquoi il fallait puiser obligatoirement dans les réserves sous peine de ne plus pouvoir y toucher après. Cela ne me paraît pas inciter à une gestion de bon père de famille. Il me semble qu'il vaut mieux avoir de l'argent sur un carnet d'épargne que dans son porte-monnaie même si vous nous avez dit on ne va pas nécessairement le dépenser moi je veux bien mais en attendant c'est quand même une tentation de le dépenser quand on le ramène dans le budget plutôt que dans les réserves, je ne vois pas ce qui motive pareille décision. Et troisième réflexion, je l'ai déjà évoqué d'ailleurs lors des comptes, je me demande de plus en plus comment les communes vont pouvoir s'en tirer. Cela fait depuis une dizaine d'années environ que le pouvoir fédéral n'arrête pas de faire peser de nouvelles charges sur les communes, les polices, la réforme fiscale, les pompiers, libéralisation de l'énergie, etc. On en a déjà beaucoup parlé mais maintenant on commence aussi à sentir les effets du suivi des chômeurs qui débouche d'ailleurs sur une chasse aux chômeurs, sur l'exclusion des chômeurs, lesquels chômeurs on les retrouve évidemment au CPAS et le CPAS est une nouvelle charge pour les communes. On aura sûrement l'occasion d'en reparler dans un mois avec le budget mais c'est une constatation que c'est encore une charge en plus et qui va s'alourdir de plus en plus d'ailleurs pour les communes. Alors, on pourrait dire oui mais heureusement il y a la Région Wallonne qui vient boucher les trous creusés par le pouvoir fédéral avec le plan Tonus, cela aussi on en a discuté, oui elle promet mais l'argent n'arrive pas, donc vous avez eu des notifications ce qui a permis de mettre dans ce budget la première partie de 2006 seulement mais nous en avons parlé avant le Conseil, l'argent lui n'est pas arrivé ni pour les 30% de solde de 2005, rien pour 2006, rien pour 2007. Ce qui fait quand même un gros trou de trésorerie et qui se traduit d'ailleurs dans la modification budgétaire par 488.000 euros d'intérêts supplémentaires. Alors, on tourne en rond parce que les charges amenées par le fédéral elles sont soulagées par la Région wallonne mais la

Région Wallonne en payant en retard creuse à nouveau un trou aussi, 488.000 euros ce n'est quand même pas n'importe quoi. Voilà les remarques que je voulais faire, je ne sais pas très bien quelle est la réaction commune que les communes peuvent avoir au niveau des villes et des communes wallonnes parce que ce qui est assez étonnant quand même c'est que beaucoup de ceux qui sont échevins ou bourgmestres siègent aussi dans des parlements fédéraux voire comme ministres mais plus souvent comme parlementaires wallons et donc, il faudrait que la situation soit un petit peu secouée de ce côté-là sinon des communes seront étranglées inexorablement.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : Je trouve que l'important ce n'est pas de savoir si les 6.591.000 de prélèvements sur fonds de réserve on est obligé de les faire ou pas, le fait c'est qu'on l'a fait et qu'on en a eu besoin. Au budget de 2007, pour arriver à l'équilibre budgétaire en 2007 après une aide Tonus de 6.900.000, un prélèvement de 1.419.000 sur le fonds de réserve de l'exercice antérieur et de 5.194.000 sur les provisions on est arrivé à l'équilibre, donc cela fait un total de prélèvements de 13.512.338 euros pour arriver à l'équilibre budgétaire en 2007. Ce qui veut dire que maintenant, pour arriver à l'équilibre budgétaire il faut ajouter à ces 13.512.338, 6.593.000 ce qui fait donc non plus, j'avais été modeste, un déficit structurel de 13 millions mais un déficit structurel de 20 millions. Il faut donc trouver 20 millions. La Ville de Mons a un déficit structurel de 20 millions. Alors, ma question est la suivante : comment va-t-on faire pour trouver 20 millions, ce n'est certainement pas par l'augmentation du Fonds des Communes puisque je constate que le Fonds des Communes au lieu d'augmenter, il est diminué, il a diminué de 944.960 euros. Il nous faut donc trouver 20 millions. Si on ne fait pas une économie structurelle de 20 millions, cela voudrait dire qu'en 2012 on aurait donc un déficit cumulé de l'ordre de 60-70 millions d'euros puisque maintenant les réserves elles ne sont pas inépuisables, on ne va plus savoir puiser sur les réserves, on est arrivé au bout du rouleau. Je vous remercie.

Monsieur MILLER, Echevin : Merci. Je suis heureux de répondre immédiatement après l'intervention de M. BEUGNIES parce que je dois couper tout de suite les ailes au canard qu'il est occupé de faire s'envoler. Parler d'un déficit probable éventuel à venir de 60 millions, 70 millions d'euros c'est, je vais utiliser un terme gentil, c'est exagéré, c'est excessif. Donc, je vais vous répondre clairement, tout d'abord je commencerai par répondre aux questions de notre collègue M. VISEUR, ensuite je viendrai aux remarques de notre collègue M. BEUGNIES. Première question, M. VISEUR, c'est donc bien un courrier du Ministre Courard que nous avons reçu qui nous a été adressé. En fait, ce qui se passe, je vous le lis rapidement, « dans le cadre de l'action du plan Tonus sur proposition de mon prédécesseur, une mission d'analyse budgétaire et de suivi des comptes communaux avait été confiée à un bureau révisoral attaché à votre commune », c'est donc bien le réviseur avec qui nous avons travaillé jusqu'à présent et dont vous avez-vous-même souligné la qualité des notes. « Cette mission d'une durée de 5 ans

se termine. Cependant, l'octroi d'une aide exceptionnelle dans le cadre de l'action du plan Tonus impliquant l'adoption d'un plan de gestion pendant toute la durée du prêt, j'ai décidé, c'est le ministre qui parle, de relancer un nouveau marché de services prévoyant une nouvelle définition des missions confiées au consultant retenu » et le ministre de conclure, « aussi, tant que ce marché n'aura pas été attribué, je vous demanderai de ne plus confier aucune mission de contrôle au bureau révisoral attaché à votre commune, il va évidemment de soi que cela concerne également le compte 2006, etc. ». Donc, voilà, il va y avoir un nouveau marché qui va être attribué, cela n'a pas encore été fait, il y a une période de vide, de creux, raison pour laquelle et l'ensemble du Collège le regrette, il ne nous a pas été possible de joindre à nos travaux budgétaires d'aujourd'hui, la note d'analyse habituelle de Monsieur le Réviseur. Cela c'est le premier point. Le deuxième point, vous parlez des 6.591.000 euros et notamment de cette notion que j'ai évoquée lors de nos travaux de vendredi dernier en Commission des Finances. Je commencerai par répondre à votre troisième question. Votre troisième question elle est d'ordre général. Vous dites, comment les communes vont pouvoir s'en tirer ? Et bien, cela c'est vraiment le fond du problème et c'est la raison pour laquelle à travers cette modification budgétaire le Collège des Bourgmestre et Echevins de Mons prend la décision de rapatrier à l'exercice propre cette somme de 6.591.000 euros et chacun s'occupe de ses affaires mais excusez-moi quand même de souligner, vous lisez la presse comme moi, qu'il y a beaucoup de nos collègues de nos villes et communes, que ce soit dans le Hainaut, que ce soit dans d'autres provinces, il y a aussi quelques communes en Flandre qui sont également concernées, beaucoup de communes et de villes wallonnes sont en difficulté aujourd'hui. Il y a partout des augmentations de recettes qui sont imposées à la population, il y a énormément de budgets qui risquent d'être présentés en déséquilibre et c'est le cas notamment de la Capitale de la Wallonie, Namur. Donc, nous sommes, nous ici à Mons, confrontés à une situation que j'ai déjà qualifiée de difficile, je ne retire pas le terme, la situation des finances de la Ville de Mons est difficile mais nous travaillons à y apporter des réponses et des solutions. Nous aurons donc un débat M. VISEUR sur le budget, le projet de budget 2008, nous verrons, nous débattrons ensemble des mesures que nous proposons pour essayer de faire face à cette difficulté mais je ne vais pas nier effectivement que une des réponses est la réinscription dans notre budget à l'exercice propre de cette somme de 6.591.000 euros qui est un fonds de réserve. Est-ce que c'est le seul fonds de réserve, est-ce que c'est le seul montant avec lequel nous pouvons réaliser des provisions ? Non. Mais cela nous en parlerons au moment du budget 2008. Aujourd'hui, je fais cette proposition, je répète ce que je vous ai dit vendredi, cela ne signifie pas que nous utiliserons intégralement ce montant là, cela ne signifie pas que la Ville de Mons se retrouvera au lendemain de l'adoption du budget 2008 sans provision pour faire face à l'avenir et surtout cela ne signifie pas que c'est la seule mesure que nous prenons. Donc, le débat aura lieu à ce moment là. Par contre, la notion d'obligation, je corrige un tout petit peu, je me suis mal exprimé, je suppose,

évidemment qu'il n'y a pas un texte réglementaire qui nous dit vous, Ville de Mons, vous, Bourgmestre M. DI RUPO, vous, Echevin des Finances Richard MILLER, vous êtes obligés de rapatrier ces 6.591.000 euros, bien entendu. Ce que j'ai dit c'est qu'il va y avoir une modification, une modification va intervenir dans la loi communale qui fait que nous ne pourrons plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, rapatrier cet argent. Ce qui signifie en clair que si on veut pouvoir l'utiliser un peu pour continuer à mener les politiques que le Collège porte au nom de sa majorité PS-MR dans la Ville, il nous faut, nous avons besoin de cet argent ou du moins d'une part de cet argent. Raison pour laquelle nous introduisons aujourd'hui dans cette modification budgétaire, le fait de rentrer cet argent à l'exercice propre, de façon à pouvoir l'utiliser. Alors, on pourrait dire également si ce texte va être modifié à partir du 1<sup>er</sup> janvier, déjà aujourd'hui, il n'est pas tout à fait recommandé de le faire. C'est tout à fait exact, tout à fait exact. A cela je réponds une seule chose, nous avons déjà au budget initial procédé de la sorte, nous avons rapatrié 1 million quatre cents mille et quelques euros au budget initial. Ce budget, Mesdames, Messieurs, a été approuvé par la tutelle. Ce budget a non seulement été approuvé par la tutelle mais en plus, nous avons reçu le courrier auquel vous faisiez allusion M. VISEUR, nous annonçant que le CRAC continuait à nous verser l'aide Tonus en tout cas la part des 70% pour 2006. Donc, j'en tire pour conclusion que le budget de la Ville de Mons n'est pas un mauvais budget. Et on peut continuer, je ne parle pas pour vous M. VISEUR, mais on peut continuer à dire et à se promener en rue comme dans l'Etoile Mystérieuse de Tintin en disant « c'est la fin du monde, c'est la fin du monde » et dire les finances de la Ville de Mons, 60 millions, 70 millions d'euros de déficit, moi, je m'en tiens uniquement aux chiffres et les chiffres, c'est que le budget est approuvé par la tutelle, c'est que ce budget est en équilibre et qu'il y aura un budget 2008 qui répondra à différentes difficultés que nous connaissons et donc, voilà. Vous avez également M. BEUGNIES parlé du Fonds des Communes, M. VISEUR l'avait fait aussi, le Fonds des Communes, c'est vrai, c'est exact M. BEUGNIES a raison, le Fonds des Communes cette année, au niveau de cette modification budgétaire, diminue. C'est tout à fait exact et vous savez que lors d'un débat précédent, nous avons discuté de la nécessité d'augmenter la part du Fonds des Communes qui est octroyée à la Ville de Mons. Je ne retire rien de mes propos et le Collège continue bien entendu à défendre la motion qui a été votée à l'unanimité de ce Conseil communal dès l'adoption en 1989 et quelque, des règles, des critères de répartition du Fonds des Communes, cela signifie quoi en clair ? Cela signifie que ces critères de répartition du Fonds des Communes, jamais les montois n'ont été d'accord avec. Le Conseil communal, à l'unanimité, avait voté une motion contre les critères actuels et c'est l'application de ces critères actuels qui aujourd'hui, M. BEUGNIES, font que dans cette modification budgétaire nous sommes encore en diminution et c'est la raison pour laquelle nous espérons obtenir une aide de compensation parce que nous continuons à dire que la Ville de Mons a besoin d'argent pour faire face à ses missions et donc nous continuons à porter le

discours selon lequel les critères de répartition du Fonds des Communes doivent être revus. Ce n'est pas seulement Richard MILLER qui le dit, c'est le débat qui est ouvert pour l'instant au sein du Gouvernement Wallon, la famille socialiste a présenté à son collègue CdH des critères de répartition, le débat est en cours et là nous verrons ce qui en adviendra. Je crois, et là Elio DI RUPO m'avait effectivement repris lors du débat précédent, qu'il ne faut pas attendre des miracles de cette révision des critères mais je pense et c'est l'avis de l'Echevin que je formule aujourd'hui devant vous et du Collège, je pense qu'il y aura une amélioration et nous verrons, c'est le sens même de l'élaboration d'un budget, c'est prendre en compte ce que l'on espère recevoir comme argent, c'est proposer des mesures d'économie et c'est faire face aux difficultés tout en permettant et c'est là-dessus que je terminerai, tout en permettant à nos collègues du Collège, soutenus par cette majorité socialiste/libérale de continuer à travailler pour le bien-être de nos concitoyens. Je vous remercie.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais simplement ajouter ceci, que moi le Fonds des Communes, il y a 30 ans que j'en entends parler et qu'on ne reçoit pas assez du Fonds des Communes et je pense que cela ne sert à rien d'attendre la manne céleste, c'est des mesures d'urgence de rationalisation qu'il fallait prendre pour ne pas arriver à une telle situation. Cela c'est une chose et les prélèvements de 6 millions, ils permettent tout simplement d'arriver à l'équilibre budgétaire mais je ne pense pas que les réserves seront inépuisables. Quant à mes soi-disant phantasmes, il y a 20 millions de déficit structurels qui n'apparaissent pas effectivement actuellement puisqu'on les masque avec des prélèvements, j'ai simplement dit que si je multiplie 20 millions par 5 en 2012, cela fait un déficit, 20 millions x 5, si on ne prend aucune mesure, tout le monde peut vous dire que 20 x 5 le résultat que cela peut faire, cela fait j'ai même été modeste, cela ne fait pas 60 millions, cela fait 100 millions si on ne prend aucune mesure puisqu'il y a 20 millions de déficit structurel. Alors maintenant j'ai une question à poser. De deux choses l'une ou il y a des réserves occultes et des réserves occultes c'est illégal ou alors il y a des réserves que tout le monde peut savoir. Et alors moi, je voudrais bien savoir quelles sont ces réserves qui paraissent inépuisables ? Et maintenant à combien elles sont ces réserves, une bonne fois pour toutes pour qu'on sache combien encore on peut prélever parce que si on ne sait pas combien on peut prélever, cela voudrait dire que l'on a des réserves occultes.

Monsieur MILLER, Echevin : Je suis directement visé donc je vais répondre à Bernard BEUGNIES et de façon très très claire. Vous avez utilisé un grand mot des « réserves occultes ». En comptabilité c'est comme cela que cela s'appelle mais en politique le mot réserves occultes est un peu spécial. Et donc, ce que je veux dire très clairement à mes collègues du Collège, mes collègues du Conseil communal, à la presse et au public, il n'y a pas de réserves occultes à la Ville de Mons. Ce fonds de réserve de 6.590.000 euros a été créé je pense à la suite d'une intervention politique de notre collègue M. TONDREAU. Oui, oui, nous avons



des archives à la Ville et c'est d'ailleurs ainsi M. BEUGNIES que l'on voit que vous n'avez pas vous, voté la motion demandant la révision des critères de révision du Fonds des Communes et donc, il n'y a pas de réserves occultes, il y a une réserve qui a été créée à un certain moment, elle est de 6.590.000 euros, c'est tout. Donc, cela signifie quoi ? Cela signifie qu'il va falloir prendre des mesures et que nous avons déjà pris des mesures, que nous allons continuer à prendre des mesures et que nous en parlerons lors du prochain débat budgétaire. On peut toujours estimer que ce n'est pas assez, on peut estimer que l'on peut toujours faire plus mais nous en parlerons à ce moment là. Je voudrais juste corriger une chose, dans la lecture de M. BEUGNIES qui consiste à dire on va chercher 6.590.000 euros dans cette modification budgétaire pour combler un déficit, je m'excuse cher collègue, c'est dans l'autre sens qu'il faut lire les choses. Nous allons, j'ai expliqué pourquoi, je n'ai pas caché que nous allons utiliser une part de cet argent mais nous avons la possibilité de rapatrier 6.590.000 euros, que faisons-nous avec cet argent ? Nous provisionnons, nous faisons des provisions et donc, d'une certaine façon, mais cela ce serait exagéré de ma part de le dire, ...

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : on fait des provisions avec des provisions !

Monsieur MILLER, Echevin : Et bien oui, quand on fait des provisions, M. BEUGNIES, il ne s'agit pas de réserves occultes, ce sont des montants qui sont inscrits dans les budgets, c'est de l'argent qui est économisé par la Ville de Mons, c'est de l'argent qui appartient à la Ville de Mons et au moment où on demande d'arriver à un budget en équilibre, je trouve tout à fait normal d'essayer d'apporter les meilleures réponses possible, c'est la responsabilité politique du Collège d'agir de cette façon.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : C'est la première fois que j'apprends qu'un prélèvement c'est une économie, mais enfin, soit.

Monsieur MILLER, Echevin : C'est une provision. C'est une provision, M. BEUGNIES et quand on va faire ses courses et que l'on est avec son filet à provisions, c'est quand même pour manger ce qu'il y a dedans.

Madame HOUDART, Echevine : il y a beaucoup de choses à discuter sur le sujet, le Conseil communal du budget aura lieu le 10 décembre, je pense que le débat sera très houleux ce jour là. En prévision de ce débat, est-ce que nous pouvons voter sur le point 13 ?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : Mais oui, puisqu'il faut prélever pour arriver à l'équilibre, oui !

Monsieur MILLER, Echevin : Non, je ne laisse pas passer le fait qu'il faut prélever pour être en équilibre, j'ai dit que nous prélevions de l'argent pour pouvoir l'utiliser conformément à la politique arrêtée par le Collège et cela fera l'objet d'un débat en Conseil communal, d'un débat démocratique.

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement (ordinaire) qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT,  
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI,  
M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI,  
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER,  
M. LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA,  
Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET,  
MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESSART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

6 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE,  
Mme PREVOT.

3 ABSTENTIONS : M. DEQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU.

ADOPTE – 29<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement (extraordinaire) qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT,  
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI,  
M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI,  
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER,  
M. LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA,  
Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET,  
MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESSART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

6 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE,  
Mme PREVOT.

3 ABSTENTIONS : M. DEQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU.

ADOPTE – 30<sup>ème</sup> annexe

14<sup>°</sup> objet : Avenant à la convention du 1.8.2000 relative au placement de planimètres sur le territoire de la Ville de Mons. Aménagement Territoire et Permis DST/2007

REMIS

15<sup>°</sup> objet : Modification et extension du P.C.A. n° 10 de Ghlin dit « du Bois Brûlé ».  
Approbation du mode de passation de marché et du C.S.C.  
Aménagement Ter. et des Permis UR2007/PCA n°10

REMIS

16<sup>°</sup> objet : Modification partielle du P.C.A. n° 3 de Jemappes dit « Puits 28 ».  
Approbation du mode de passation de marché et du C.S.C.  
Aménagement Ter. et des permis UR2007/PCA n° 3

REMIS

Sortie de Monsieur TONDREAU, 40 présents ;

17<sup>e</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons, 3<sup>e</sup> division section E n<sup>o</sup>s 1081 K2 et 1081 R2. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Monsieur DEPLUS, 41 présents ;

18<sup>e</sup> objet : Approbation de l'avenant n<sup>o</sup> 3 au bail emphytéotique intervenu entre la Ville de Mons et l'ASBL « Les Têtes de pipes » pour la mise à disposition de l'ancienne maison communale de Nimy. Cellule foncière CF/RB

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Il s'agit donc d'approuver l'avenant n<sup>o</sup> 3 au bail emphytéotique intervenu entre la Ville et l'asbl « Les Têtes de Pipes ». Cet avenant confirme l'occupation de l'ancienne salle des fêtes de l'Hôtel de Ville par le groupe théâtral Barbiana. En accordant cette salle exclusivement à ce groupe, la Ville de Mons ampute un espace d'expression important à l'asbl « Les Têtes de Pipes » qui souhaite développer ses activités en partenariat avec d'autres associations nimysiennes. Tout en reconnaissant l'intérêt du travail du groupe Barbiana, il est à constater que celui-ci occupe cette salle de manière épisodique et qu'il est rarement possible que ce lieu puisse être occupé par d'autres activités. Dans l'intérêt de la vie culturelle nimysienne, nous demandons que l'occupation de cet espace puisse être ouverte à d'autres animations. Cependant, pour éviter des frictions inutiles entre les différentes associations nimysiennes, nous suggérons que la Ville de Mons donne mandat aux représentants politiques de l'ex-commune de Nimy en vue d'examiner dans l'intérêt des citoyens et des associations les différentes formules qui puissent contribuer au déploiement de la vie culturelle et associative à Nimy. Merci.

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Cela n'appelle pas spécialement de commentaire, ce n'est pas l'objet de l'approbation de l'avenant ici qui vise à désengager la Ville de Mons d'une série de frais, pour le reste je pense qu'il est toujours à l'ordre du jour et toujours possible aux associations de se rencontrer et de se parler et d'envisager ce qu'il y a moyen de faire avec cet ancien hôtel de ville de Nimy.

ADOPTE à l'unanimité – 32<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Démolition et reconstruction d'un immeuble en 6 appartements + une cellule commerciale. Avenue du Champ de Bataille, 415 à Flénu. Approbation projet. Régie foncière

REMIS

20<sup>e</sup> objet : Démolition et reconstruction d'un immeuble en 4 appartements rue Jacquerye 28 à Jemappes. Approbation projet. Régie foncière

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Transformation d'un immeuble en 1 appartement + une cellule commerciale, rue Général Leman, 38 à Jemappes. Approbation projet. Régie foncière

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>ème</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Cuesmes – Rue Hector Delanois – aliénation de l'appartement deux chambres n° 28/3 et du garage n° 5. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>ème</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : ASBL « MONS-LOGEMENT » - Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/017

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>ème</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : ASBL « MONS-LOGEMENT » - Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL/018

ADOPTE à l'unanimité – 37<sup>ème</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : ASBL « C.M.S.J.L. » - Compte et bilan de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/C2006/ASBL/017

ADOPTE à l'unanimité – 38<sup>ème</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : ASBL « C.M.S.J.L. » - Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL/018

ADOPTE à l'unanimité – 39<sup>ème</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Mise à disposition à titre précaire des installations de l'Union Jemappes au RAFC Cuesmes. Sports SB15/09/02

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>ème</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Avenant 16 à la convention en vue de mener à bien l'action Guichet de l'Énergie. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Remplacement des volets des parkings de la rue de la Halle et de la Grand-Place. Cel.Stationnement Stat/parkings.

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Monsieur TONDREAU, 42 présents ;

30<sup>e</sup> objet : Renouvellement de la signalisation lumineuse au carrefour de Cuesmes. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2007/423.090.00/CDP

Madame PREVOT, Conseillère : Merci Madame la Présidente. J'ai été très étonnée en regardant ce dossier. En fonction de la politique de la Ville que je croyais volontariste en matière d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite, j'ai pu constater dans ce dossier pour le renouvellement des signaux lumineux sur la place de Cuesmes qu'il n'y a pas d'indicateur sonore pour les non-voyants de prévu. Or, c'est une place fort courue, c'est un carrefour assez dangereux et même dans la demande aux firmes, ce n'est repris nulle part, il n'y a pas eu de demande quant au prix pour ce type de signalisation. Voilà, je suis très étonnée et je vous en demande le pourquoi.

Madame HOUDART, Echevine : Monsieur Mercier.

Monsieur MERCIER, Conseiller : Voilà, je vais peut-être me permettre de faire un peu d'historique. En 1981, quand la plateforme des personnes handicapée n'existait pas, déjà à cette époque là, on avait soulevé l'idée que chaque fois au niveau de la Ville de Mons, que l'on remplacerait ou que l'on aménagerait un feu rouge, on le rende sonore pour la facilité des personnes déficientes visuelles. Il y peu de temps de cela, les autorités de notre Ville ont vu le bien fondé de cette installation d'un feu rouge sonore. Parce qu'en fait, un feu rouge sonore a 2 fonctions. Tout d'abord, une première fonction avec une certaine sonorisation qui permet aux personnes aveugles de voir l'endroit de la traversée. Ensuite le son change quand la personne peut se mettre à traverser la route. Que l'on ait un chien guide ou que l'on n'en ait pas, pour nous, c'est quelque chose d'extraordinaire, ce feu rouge, qui est sonorisé. On peut un peu s'inspirer de ce qui est fait à Ghlin et c'est assez normal parce qu'il y a une déambulation des personnes aveugles assez importante. Je me suis renseigné au niveau de Cuesmes, il n'y a peut être pas autant de personnes qui fréquentent cet endroit mais il y a malgré tout assez bien de personnes déficientes visuelles qui passent à cet endroit là. Alors moi aussi, en lisant ce dossier, je me suis dit que c'était le moment opportun, puisque l'on va modifier la structure de ces feux rouges, de les rendre sonores. Cela c'est une première demande. Je ne sais pas s'il est encore temps d'intervenir. Et une seconde demande est que si la chose se fait aussi au feu rouge de la gare, là que l'on y songe. Ce qui m'embête un petit peu, c'est que c'est entré dans les habitudes de consulter la plateforme des personnes handicapées quand on aménage quelque chose et ici, d'après moi, cela n'a pas été fait au niveau de notre plateforme. Voilà, merci.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Oui, chers Collègues, vous avez parfaitement raison, je crois que le Collège s'est engagé à prendre toutes les dispositions pour les moins valides. Dans ce dossier, malheureusement, j'hérite de ce dossier avec l'article budgétaire qui a été voté l'année passée. Donc, aujourd'hui lorsqu'un nouveau dossier arrive sur mon bureau, évidemment, la plateforme est consultée et deuxièmement, en fonction des remarques formulées par cette

plateforme, nous tenons compte budgétairement des besoins. Il faut donc le temps de mettre la politique que nous avons décidée en œuvre. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

- 33 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, M. BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.
- 6 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU.
- 3 ABSTENTIONS : M. MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE.

ADOPTE – 43<sup>ème</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Souscription de parts sociales dans le capital du sous bassin hydrographique de la Haine-Ville et réseau de Mons. Extension pour l'alimentation d'une station service, Grand Route, 4 à Mons. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8471/CDPC/3/138

ADOPTE à l'unanimité – 44<sup>ème</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Sous-bassin hydrographique de la Haine – Ville de Mons. Réseau de Havré – Souscription de parts sociales en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation du lotissement (5 lots) rue Salvador Allende à Havré.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8473/C/7/31

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Il semble dans le projet de PV que l'on mette la rue Salvador Allende à Villers Saint Ghislain alors qu'elle est à Havré. Uniquement une petite correction à faire.

Madame HOUDART, Echevine : La rue Allende part du carrefour de Villers Saint Ghislain jusqu'à Havré. Sur les deux communes.

ADOPTE à l'unanimité – 45<sup>ème</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : École des Arquebusiers – remplacement du système alerte-alarme. Approbation du projet, comprenant le CSC, les plans et devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/722.132.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 46<sup>ème</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Musée du Vieux-Nimy – Mise en place d'un système anti-intrusion.  
 Approbation du projet, comprenant le CSC, les plans et devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/771.208.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 47<sup>ème</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Théâtre Royal de Mons – Réfection des toitures plates et des châssis. Phase III.  
 Approbation du projet, comprenant le CSC, les plans et devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/772.216.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 48<sup>ème</sup> annexe

36<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires – Placement des systèmes de détection de gaz et systèmes d'alerte-alarme. Approbation du projet, comprenant le CSC, les plans et devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation du marché.  
 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/772.130.00/VT

Monsieur DARVILLE, Echevin : Une petite erreur dans l'intitulé, donc il ne faut pas tenir compte du système alerte-alarme. C'est le placement d'un système de détection de gaz. Voilà.

ADOPTE à l'unanimité – 49<sup>ème</sup> annexe

37<sup>e</sup> objet : Remise en état des tunnels gérés par l'administration communale.  
 Lot 1 : amélioration de l'égouttage : passage inférieur pour les piétons boulevard Saintelette à Mons et avenue Joseph Wauters à Cuesmes.  
 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 01/CDP E/2007/421.079.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Voilà des beaux projets, tant pour la remise en état des tunnels, amélioration de l'égouttage, tant pour le Boulevard Saintelette, avenue Joseph Wauters de Cuesmes, notre Collègue dynamique Madame MERCIER était déjà intervenue l'année dernière au nom du comité des riverains, nous nous en réjouissons, cependant notre inquiétude est que l'on retape tout cela de manière exemplaire et que 15 jours plus tard, un groupe de tagueurs puissent remettre les endroits dans un état déplorable. Nous nous posons la question si l'on ne pouvait pas mettre à cet endroit des caméras pour sécuriser l'endroit. Merci.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Oui, c'est une possibilité que nous pouvons étudier, mais je crois qu'il faudra à cet endroit, bien les protéger. Mais vous avez bien fait de le signaler, donc par la main d'œuvre communale, ces tunnels ont déjà été remis en état d'une manière exemplaire et ici ce sont des compléments de budget pour terminer le travail. Mais il est vrai que l'on remet une couche de couleur, on refait l'éclairage, une nuit après on a déjà tagué et voilà quoi, cela c'est un constat malheureux que nous devons faire.

ADOPTE à l'unanimité – 50<sup>ème</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Remise en état des tunnels gérés par l'administration communale.  
 Lot 2 : aménagement de l'éclairage du tunnel avenue Joseph Wauters à Cuesmes passage sous voies. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2007/421.079.02/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 51<sup>ème</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Curage extraordinaire des égouts – boulevards Churchill et Charles Quint et rue Lucidel. Approbation du décompte final. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2007/877. 256/JYD/LH

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Oui. Au niveau simplement du cahier général, on parle d'un marché imprévisible. Alors, on ne conteste pas l'urgence et la nécessité mais réellement pour le chantier de la Place du Parc, un chantier de plusieurs années, un budget de 10, 15, 20 millions d'euros, des auteurs de projets, nous posons la question suivante : ces travaux étaient-ils vraiment imprévisibles ? Et donc dans la mesure où ces travaux sont supportés par le MET, nous nous posons la question que si les dégâts aux égouts ont été faits par le MET ou suite au chantier fait par le MET, si on n'avait pas pu mettre à charge du MET ces travaux. Voilà c'est tout. Mais bon, ils sont urgents, nécessaires, mais sur le caractère imprévisible on tique un peu, voilà.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Oui, vous avez tort de tiquer parce que c'est lors de l'ouverture des voiries existantes que l'on s'est rendu compte que le collecteur principal était bouché à trois quart. Ou nous faisons l'ignorant et l'on continuait comme ça ou l'on prenait la responsabilité, sans faire traîner les travaux, parce que vous savez déjà là-bas que ça traîne énormément, donc nous avons pris la responsabilité de nettoyer complètement ce tuyau. Il n'y a pas eu un problème de manipulation. Tout simplement on ne savait pas voir avant d'ouvrir que ce tuyau était envasé à trois quart.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Alors, c'était le second volet de ma question, puisque l'on doit nettoyer les égouts, est-ce qu'il y a un plan général de nettoyage des égouts triennal ou quelque chose comme ça ou pas ?

Monsieur DARVILLE, Echevin : Non seulement, il y a un plan général mais il y a aussi une nouvelle législation européenne qui est mise en application par la SPGE et notre commune souscrit à cette application et aux normes européennes. Donc tout cela est en cours, mais je le répète, c'est excessivement coûteux.

ADOPTÉ à l'unanimité – 52<sup>ème</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2007/482.110.00/CDP

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Une petite question, simplement, n'étant pas spécialisé marchés publics, j'ai relu le projet des conditions générales des charges. J'ai remarqué qu'il n'y avait aucune clause générale en matière de protection de l'environnement. Or, ici nous sommes dans le curage des cours d'eau où l'on prévoit, entre autres, l'enlèvement d'obstacles de toute nature qui s'opposent au libre écoulement des eaux. Alors dans le cadre de protection des zones humides, protection de la faune, de la flore, des espèces animales, végétales, ne serait-il pas possible de prévoir à priori l'intervention des spécialistes de la DGPE Natagora ? Quand on voit la mise en œuvre de Natura 2000 dans les zones humides, je me suis posé la question s'il n'est



pas souhaitable que les pouvoirs publics intègrent aussi dans leurs cahiers des charges, des clauses générales de protection en matière d'environnement, de protection des batraciens et autres. Merci

Monsieur DARVILLE, Echevin : Voilà, donc pour être honnête avec vous, je ne connais pas le détail de chaque cahier des charges pour chaque marché public, donc je vous invite à me faire une proposition par écrit et mes services étudieront votre proposition.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Monsieur Hambye a raison, nous allons donc le soutenir sur ce point là. Donc, sur le point 40, abstention du groupe écolo.

L'Assemblée générale passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mm. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, MM. MANDERLIER, LOCOCQ, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, M. BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

9 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU.

ADOPTE – 53<sup>ème</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Bâtiments scolaires – peintures et menuiseries extérieures. Approbation du projet comprenant le CSC et devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/772.134.00/FB

ADOPTE à l'unanimité – 54<sup>ème</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : Cimetière de Jemappes – Réfection des murs d'enceinte. Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le métré estimatif, les conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/878.270.00/AMN

ADOPTE à l'unanimité – 55<sup>ème</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : Aménagement intérieur de l'immeuble sis 18 rue d'Enghien. Approbation de l'avant-projet. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2005/104.015/MG/BA

Monsieur COLLETTE, Conseiller : Merci Madame. On nous présente aujourd'hui le plan ou l'avant projet de l'aménagement intérieur de l'immeuble sis rue d'Enghien 18 dont on nous a annoncé qu'il serait essentiellement affecté aux bureaux du Cabinet du Bourgmestre et je me pose des questions quand à la signification de la destination de deux salles, une au rez-de-chaussée, une à l'étage, tout au fond des couloirs et qui s'appellent salles de détente. Alors pour reprendre l'expression de M. BEUGNIES, s'agit-il d'une métaphore pour désigner une affectation occulte ?

Monsieur DARVILLE, Echevin : Nous avons prévu, pour éviter le stress pendant le travail, des lieux de détente non occultes où les agents pourront aller se détendre. C'est-à-dire déstresser en toute quiétude, en toute sérénité. Voilà.

ADOPTE à l'unanimité – 56<sup>ème</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de voirie – modification de trottoirs dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'une aire de loisirs, rue du Château Guillochain. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8472/CDP/C/3/52

ADOPTE à l'unanimité – 57<sup>ème</sup> annexe

45<sup>e</sup> objet : Achat et placement de stèles dans les cimetières de l'entité de Mons.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/878.266.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 58<sup>ème</sup> annexe

46<sup>e</sup> objet : Modification des équipements publics consistant en la connexion d'une voirie privée où la voirie communale dite « rue de l'Obrecheuil » dans le cadre d'une demande de permis unique portant sur la construction d'une station d'épuration à Obourg.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8474/CDP/C/13/41

ADOPTE à l'unanimité – 59<sup>ème</sup> annexe

47<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la modification du tracé de l'égout public, rue de la Lanterne, dans le cadre d'une demande de permis unique portant sur la construction et l'exploitation d'une surface commerciale à Nimy.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8475/CDP/C/12/22

ADOPTE à l'unanimité – 60<sup>ème</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet : Réalisation d'une voirie équipée dans la zone d'activité économique de Cuesmes, rue des Sandrinettes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8477/CDP/C/5/37

ADOPTE à l'unanimité – 61<sup>ème</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : Réalisation d'une voirie équipée dans la zone d'activité économique de Cuesmes, rue des Sandrinettes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet de construction. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8477/CDP/C/5/37

ADOPTE à l'unanimité – 62<sup>ème</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : Acquisition de plaques de rues. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007.423.092.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 63<sup>ème</sup> annexe

51<sup>e</sup> objet : Cimetière de Cuesmes. Travaux à l'ancienne morgue. Approbation du projet comprenant le CSC, devis estimatif et des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/878.269/BD

ADOPTE à l'unanimité – 64<sup>ème</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : Serres de Ghlin, démolition et reconstruction d'une serre. Approbation du projet comprenant le CSC, devis estimatif et des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/766.181/BD

ADOPTE à l'unanimité – 65<sup>ème</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : École communale d'Hyon – Acquisition d'un pavillon préfabriqué + raccordements. Approbation du projet comprenant le CSC, devis estimatif et des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/722.131/BD

ADOPTE à l'unanimité – 66<sup>ème</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : Église Saint-Nicolas. Sécurisation des échafaudages. Approbation du projet comprenant le CSC, devis estimatif et des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/790.232/BD

Madame MERCIER, Conseillère : Merci Madame la Présidente. Pour l'Église Saint-Nicolas. Pour la sécurisation des échafaudages, il faut compter 59.592 euros. Ils ont été placés, si je ne m'abuse, il y a 15 ans. Et la restauration n'a pas encore commencé. C'est assez désolant. Nous savons entre autre que la toiture prend l'eau, or nous avons, dans cette rue d'Havré, la plus belle église de Mons, mise à part Sainte-Waudru. Cette église Saint-Nicolas est un trésor de l'art baroque. Certes, je n'ai ni la renommée, ni la maîtrise de Maurice Barrès, qui, fin du 19<sup>ème</sup> siècle, alerta le Parlement Français sur la grande pitié des églises de France. Mais je me réclame de cet écrivain, hélas oublié aujourd'hui, pour redire qu'il s'agit du patrimoine de tous, croyants et non croyants et qu'il faut absolument s'en préoccuper. Quand les travaux commenceront-ils ?

Madame HOUDART, Echevine : Alors, avant de passer la parole à M. DARVILLE, M.

LECOCQ souhaitait prendre la parole également.

Monsieur LECOCQ, Conseiller : Bien. Merci Madame. Créée en 1224, la paroisse Saint-Nicolas fût dotée de plusieurs églises successives. Le quartier se développant, une plus grande église fût construite de 1416 à 1422. Comprenant une tour gothique terminée en 1449. L'église fut complètement détruite lors d'un incendie en 1664, seule une partie de la tour fut sauvegardée. L'église actuelle construite à partir de 1664, sur des plans d'ailleurs de l'auteur du Beffroi de Mons, fut achevée en 1701. Elle est composée de 3 nefs et 5 travées bordées de chapelles. Les façades sont de style baroque, comme Madame MERCIER vient de le dire, on remarquera également l'imposant Maître Hôtel Baroque réalisé au 18<sup>ème</sup> siècle. Il comporte de nombreuses statues en bois peintes ou dorées. Ces riches stalles en bois sont admirables.

Compte tenu d'un tel patrimoine, il y aurait bien entendu lieu, d'entamer la rénovation des façades au plus vite. Je sais que les travaux sont inscrits au phasing out des budgets européens mais pourriez-vous nous indiquer le pourcentage de chance que nous avons d'obtenir une intervention rapide en ce sens d'autant que l'échafaudage que nous allons sécuriser n'est pas des plus design. L'ensemble occupant le bas de la rue d'Havré, donc l'accès aux deux parkings intra-muros, il s'agit véritablement d'un chancre au cœur de la première porte de notre Centre-Ville. Je vous remercie de votre attention.

Madame HOUDART, Echevine : Je vous remercie pour ces informations historiques. M. l'Echevin DARVILLE.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Bien. Les deux questions, Madame MERCIER, vont un peu dans le même sens et vous avez raison, nous avons là un patrimoine historique extraordinaire au Centre de la Ville et il faut savoir qu'il y a un échafaudage qui est installé depuis un peu plus de 15 ans et les planchers en bois composant les différents niveaux sont tous en très mauvais état et il est plus que temps pour la sécurité de remplacer ces planchers. Donc là on est vraiment obligés de le faire, on ne sait pratiquement plus accéder aux différents niveaux parce qu'il y a danger. Donc la réparation de cette église a été mise dans une fiche phasing out pour un montant d'un peu plus de 11 millions. Dans le courant du mois de janvier, nous devrions savoir si cette fiche est retenue ou pas et alors donc évidemment, à partir de là, est-ce que nous avons une bonne chance d'être retenus et bien oui, on a une bonne chance et quand vont se réaliser les travaux, Mme MERCIER, et bien tout va dépendre des études qui seront en cours à ce moment là. Voilà.

ADOPTE à l'unanimité – 67<sup>ème</sup> annexe

55<sup>e</sup> objet : Centre Régional de Sécurité et de Secours, travaux de ventilation de la chaufferie et de la sous-station. Approbation du projet comprenant CSC, devis estimatif et des conditions et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/351.055/BD

ADOPTE à l'unanimité – 68<sup>ème</sup> annexe

56<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de voirie consistant en la pose et le raccordement de câbles de fibres optiques à la DGATLP et à la DGEE. Place du Béguinage et rue Achille Legrand à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8478/CDP/3/139

ADOPTE à l'unanimité – 69<sup>ème</sup> annexe

57<sup>e</sup> objet : Hôtel de Ville – Remise en état d'un pignon – Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/104.021/LF

ADOPTE à l'unanimité – 70<sup>ème</sup> annexe

58<sup>e</sup> objet : Hôtel de Ville – travaux de remplacement de l'installation Incendie.  
 Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
 E/2007/104.010/LF

ADOPTE à l'unanimité -71<sup>ème</sup> annexe

Sortie de Madame HOCQUET, 41 présents ;

59<sup>e</sup> objet : Crèche de Mons – Acquisition de radiateurs. Procédure d'Urgence.  
 Application de l'article L-1311-3, L 1311-5 et L 1222-3 du CDLD. Information au Conseil  
 communal et accord sur la dépense. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/844.243/LF

Madame MERCIER, Conseillère : On nous parle ici de radiateurs décoratifs pour la crèche de Mons. Je considère ici que c'est un détail, mais je vais quand même dire ce que je pense, je suppose qu'il s'agit de radiateurs design placés en hauteur sur les murs. Ce sur quoi je m'arrête, c'est sur l'entreprise prévue et qui a fait faillite et quand je retourne un petit peu en arrière et je vois que ce n'est pas la première fois que cela vous arrive, d'avoir une entreprise qui fait faillite. Je sais bien que vous n'y pouvez rien mais ne peut-on prévoir une telle situation ? Il n'y a pas de bruits qui courent ? Cela reste secret ? Jusqu'au moment où l'on apprend au grand jour que la firme a fait faillite. Car cela fait quand même perdre beaucoup de temps. Monsieur l'Echevin ?

Monsieur DARVILLE, Echevin : Vous devez savoir Madame MERCIER que les marchés publics suivent des règles. Lorsque nous désignons un adjudicataire, c'est en fonction des règles sur les marchés publics et des précisions reprises dans les cahiers des charges. Donc, si nous ne prenons pas le moins disant, nous devons justifier. Quoique selon certaines procédures, il n'y a même pas à justifier, c'est le moins disant, point. Donc du moment où nous avons les attestations TVA, ONSS et où cette société est en règle, on ne peut que la désigner. Il ne nous appartient pas d'aller voir la comptabilité de ces sociétés. Mais vous conviendrez que nous avons repris ce dossier là en mains et en un temps record nous avons désigné une autre société qui a repris le travail, on a pu récupérer les radiateurs qui étaient déjà fournis par le failli et nous avons pu comme cela gagner du temps, un temps précieux et je peux vous dire qu'à la date d'aujourd'hui, le chauffage fonctionne. Je crois qu'en un temps record, c'est vraiment un vrai miracle. Donc voilà.

ADOPTE à l'unanimité – 72<sup>ème</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : Crèche de Mons – Fourniture, pose et raccordement de radiateurs. Procédure d'Urgence. Application de l'article L-1311-3, L 1311-5 et L 1222-3 du CDLD.  
 Information au Conseil communal et accord sur la dépense. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/844.244/LF

ADOPTE à l'unanimité – 73<sup>ème</sup> annexe

61<sup>e</sup> objet : École du Centre à Obourg – Aménagement de vestiaires et sanitaires.  
 Lot 1 : gros-œuvre, sanitaires, électricité et chauffage.  
 Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.  
 Lot 2 : Aménagements extérieurs. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/SUB/722.091/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 74<sup>ème</sup> et 75<sup>ème</sup> annexes

62<sup>e</sup> objet : Création d'une voirie pour l'accès à un futur lotissement et réfection de voiries existantes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction de 290 habitations unifamiliales le long du chemin de l'Inquiétude et du Quai Sud à Mons. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie dite C/3/137 « I ».  
 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8465/CDP/3/137/I

ADOPTÉ à l'unanimité – 76<sup>ème</sup> annexe

63<sup>e</sup> objet : Création d'une voirie pour l'accès à un futur lotissement et réfection de voiries existantes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction de 290 habitations unifamiliales le long du chemin de l'Inquiétude et du Quai Sud à Mons. Approbation du projet de construction. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/8465/CDP/3/137/I

ADOPTÉ à l'unanimité – 77<sup>ème</sup> annexe

64<sup>e</sup> objet : École du Centre à Cuesmes. Réfection des toitures du préau. Approbation du projet comprenant le CSC, devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation.  
 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2004/SUB.722.050/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 78<sup>ème</sup> annexe

65<sup>e</sup> objet : École de la rue Defrise à Flénu. Construction d'un préau.  
 Approbation du projet comprenant le CSC, devis estimatif, des conditions et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2002.SUB.722.054/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 79<sup>ème</sup> annexe

66<sup>e</sup> objet : Achat de bancs. Ratification de la diminution des quantités.  
 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/766.185.00/SMC

ADOPTÉ à l'unanimité – 80<sup>ème</sup> annexe

67<sup>e</sup> objet : École de la rue du Couvent à Jemappes. Lot 5 : travaux de peinture. Approbation des conditions de sélection. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/722.136.05/SB

ADOPTÉ à l'unanimité – 81<sup>ème</sup> annexe

68<sup>e</sup> objet : Aménagement d'une zone d'aire de jeux. Section de Cuesmes.  
 Approbation du projet revu. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/SUB.764.101.01/SB

ADOPTÉ à l'unanimité – 82<sup>ème</sup> annexe

69<sup>e</sup> objet : Rue de la Halle à Mons. Renouvellement de l'égouttage existant et remise en état de la voirie. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2004-2006. Travaux cofinancés par la Région Wallonne, la SPGE et la Ville de Mons. Approbation des avenants n° 1 :

- portant d'une part sur les travaux d'égouttages prioritaires subsidiés par la SPGE
- portant d'autre part sur les travaux d'égouttages et de voirie financés par la Ville de Mons.

3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2005/877.152.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 83<sup>ème</sup> annexe

70<sup>e</sup> objet : Aménagements de sécurité à réaliser au Chemin à Baraques à Mons. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007-2009.  
Année 2007. Triennal partiel. Approbation de l'estimation revue du projet.  
3e/1<sup>e</sup> E/2005/tri.421.066.00.MF

ADOPTE à l'unanimité – 84<sup>ème</sup> annexe

71<sup>e</sup> objet : Réfection des routes en béton. Approbation de l'avenant n° 1.  
3<sup>e</sup>/1<sup>E</sup> E/2006.421.056.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 85<sup>ème</sup> annexe

72<sup>e</sup> objet : Travaux de sécurisation du carrefour formé par les rues du Pourcelet, de la Faiencerie, du chemin de la Procession et du Sentier Malaquin à Mons. Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2006/421.059.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 86<sup>ème</sup> annexe

73<sup>e</sup> objet : Programme triennal 2007-2009. Modification de l'estimation du point 1 de l'année 2007. Chemin à Baraques à Mons. Aménagements de sécurité. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/20522/ML

ADOPTE à l'unanimité – 87<sup>ème</sup> annexe

74<sup>e</sup> objet : École du Centre à Cuesmes – Remplacement des tuyauteries vétustes. Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2006/722.148.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 88<sup>ème</sup> annexe

75<sup>e</sup> objet : Service des Bâtiments – Fourniture de matériel de cuisines des bâtiments scolaires. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/722.147/EC

ADOPTE à l'unanimité – 89<sup>ème</sup> annexe

76<sup>e</sup> objet : Aménagement égouttage École Marcq à Saint-Symphorien. Procédure d'Urgence. Application des articles L 1311-3, L 1311-5 et L 1222-3 du CDLD. Information au Conseil communal et accord sur la dépense. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007/877.258.02/ML

ADOPTE à l'unanimité – 90<sup>ème</sup> annexe

77<sup>e</sup> objet : Mission d'auteur de projet : Mission d'études pour l'amélioration et l'égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille à Jemappes.  
Modification du mode de passation du marché. 3e/2<sup>e</sup> E/2007.421.067.GMS

ADOPTE à l'unanimité – 91<sup>ème</sup> annexe

78<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie. Pose enterrée de câbles basse tension et conduite de gaz, rue des Arbalestriers, boulevard Kennedy, rue des Droits de l'Homme, rue Valenciennaise à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.  
3<sup>E</sup>/2<sup>E</sup> A/8466/CDPC/3/134

ADOPTE à l'unanimité – 92<sup>ème</sup> annexe

79<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie consistant en l'amélioration et l'égouttage des voiries dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur un terrain, 10 lots, rue Brunehaut à Ciply. 3<sup>E</sup>/1<sup>E</sup> A/8476/CDP/C/4/21

ADOPTE à l'unanimité – 93<sup>ème</sup> annexe

80<sup>e</sup> objet : Parc du Château Comtal, Conciergerie. Reconditionnement intérieur et parachèvements intérieurs. Approbation du projet comprenant le CSC, le métré estimatif, les plans. Détermination du mode de passation et des conditions du marché.  
3<sup>E</sup>/1<sup>E</sup> E/2007/773.220.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 94<sup>ème</sup> annexe

90<sup>e</sup> objet : RAEC. Mons. Construction de la tribune latérale gauche. Augmentation de la puissance électrique pour raccordement sur réseau de l'éclairage du terrain principal. Modification portant sur l'application de la TVA  
3<sup>E</sup> 2004.SUB.764.140.SB

ADOPTE à l'unanimité – 95<sup>ème</sup> annexe

Madame HOUDART, Echevine : Nous avons maintenant une question de la part de Mme DEJARDIN. Je vous cède la parole Madame.

Madame DEJARDIN, Conseillère : Il y a plus de 2 mois de cela, Madame.

Madame HOUDART, Echevine : Oui mais votre question n'est pas arrivée en temps et en heure et nous avons dit à votre chef de groupe que nous la présentions ce mois ci. Voilà.

Madame DEJARDIN, Conseillère : Il y a plus de 2 mois que toutes les personnes sont venues sonner chez moi demandant, car leurs voitures ne passaient plus.

Madame HOUDART, Conseillère : C'est une question Madame, donc si elle n'a plus lieu d'être on ne parle pas de la question.

Madame DEJARDIN, Conseillère : Parce que cela fait 2 mois qu'ils ont fait sans sortir leur voiture. Ils sont restés sans sortir, tout était bloqué et tout.

Madame HOUDART, Echevine : Donc le problème est résolu. Voilà, donc la question n'a plus lieu d'être. Nous allons maintenant passer au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents : MM. DI RUPO, BAILLY, Mmes MOUCHERON, HOCQUET



81<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3292

ADOPTE – 96<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 10139

ADOPTE – 97<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Mise à disposition d'un employé d'administration – convention. 1<sup>e</sup> 4428

ADOPTE – 98<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4499

ADOPTE – 99<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 10067

ADOPTE – 100<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4828

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption complète de carrière et d'une interruption de carrière à mi-temps à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4306

ADOPTE – 102<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

82<sup>e</sup> objet : SERVICE DE PREVENTION – Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une graduée dans le cadre de l'assistance médicale apportée à sa mère. 1<sup>e</sup> 10860

ADOPTE – 103<sup>e</sup> annexe

83<sup>e</sup> objet : SERVICES TECHNIQUES – Nomination à titre définitif d'un Premier Attaché Responsable du Service Bâtiments. 1<sup>e</sup> 04.17131

REMIS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

84<sup>e</sup> objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES – Prorogation de la pause carrière à ½ temps accordée à une employée de bibliothèque statutaire. 1<sup>e</sup> 10/10827

ADOPTE – 104<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

85<sup>e</sup> objet : PERSONNEL DES MUSÉES – Prorogation de la pause carrière à 4/5<sup>e</sup> temps accordée à un gardien de musées contractuel. 1<sup>e</sup> 10/11498

ADOPTE – 105<sup>e</sup> annexe

86<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Département Centre 100 - Mise en disponibilité pour maladie d'un opérateur centre 100. SI - 9/11737

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Département Centre 100 – Nomination définitive d'un opérateur centre 100. SI – 9/17776

ADOPTE – 107<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI – 9/12255

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Constitution d'une réserve de promotion de caporaux pompiers professionnels pour le Département Incendie. SI – 28 GEN 2007/cpl

ADOPTE – 109<sup>e</sup> annexe

91<sup>e</sup> objet AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Prorogation d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 10498.71

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Prorogation d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 11756.10

ADOPTE – 111<sup>e</sup> annexe

87<sup>e</sup> objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3375/3280/3303/3373/3193/3204/3279/~~3372~~/3526/3189/3354/3350/3292/3135/7269

ADOPTÉ – 112<sup>e</sup> à 125<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs/trices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3375/3232/~~3280~~/3306/3373/3338/3381/3349/~~3372~~/3669/3283/3282/3526/3284/3351/3603/3  
028(2)/3310/3528/~~3475~~/3350/3331

ADOPTÉ – 126<sup>e</sup> à 145<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une directrice d'école.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8016

ADOPTÉ – 146<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires dans le cadre de l'immersion linguistique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3516/3661/3352/3645/7508/3659

ADOPTÉ – 147<sup>e</sup> à 152<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental sollicitée par une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3173

ADOPTÉ – 153<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8150/3523/3635/7635

ADOPTÉ – 154<sup>e</sup> à 157<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2007-2008. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1448

ADOPTÉ – 158<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Détachement d'une institutrice primaire définitive en qualité de chargée de mission dans l'intérêt de l'enseignement. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7786

ADOPTÉ – 159<sup>e</sup> annexe

- i) Détachement d'une institutrice primaire définitive en qualité de chargée de mission dans l'intérêt de l'enseignement. 8e/1<sup>e</sup> 7786

ADOPTE – 159<sup>e</sup> annexe

- j) Détachement d'une institutrice primaire définitive en qualité de chargée de mission dans l'intérêt de l'enseignement. 8e/1<sup>e</sup> 7786

ADOPTE – 159<sup>e</sup> annexe

88<sup>e</sup> objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Réaffectation d'un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/3<sup>e</sup> 3186

ADOPTE – 160<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Réaffectation d'un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/3<sup>e</sup> 7397

ADOPTE – 161<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de guitare, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/3<sup>e</sup> 7546

ADOPTE – 162<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation d'une surveillante-éducatrice à temps plein, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/3<sup>e</sup> 3347

ADOPTE – 163<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des humanités artistiques. 8e/3<sup>e</sup> 7944

ADOPTE – 164<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/3<sup>e</sup> 3600

ADOPTE – 165<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/3<sup>e</sup> 3646

ADOPTE – 166<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/3<sup>e</sup> 3186

ADOPTE – 167<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Désignation d'un professeur de musique de chambre à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/3<sup>e</sup> 3016

ADOPTE – 168<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- j) Désignation d'un professeur de piano et d'ensemble instrumental à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/3<sup>e</sup> 8126

ADOPTE – 169<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- k) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire. 8e/3<sup>e</sup> 3348

ADOPTE – 170<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 89<sup>e</sup> objet : Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une puéricultrice. 1e 3799

ADOPTE – 171<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2007. Ce dernier est alors adopté. La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

l'Echevine-Présidente,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====